



15ème législature

Question N° : 31601	De Mme Bérandère Couillard (La République en Marche - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > femmes	Tête d'analyse >Cancers gynécologiques	Analyse > Cancers gynécologiques.
Question publiée au JO le : 04/08/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Bérandère Couillard interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le sujet des cancers gynécologiques. Elle tient à souligner l'importance de la mise en place du remboursement de la vaccination contre le virus HPV des filles et des garçons à compter du 1er janvier 2021. Il est en effet essentiel de faire entrer le vaccin contre les virus HPV dans le calendrier vaccinal pour sauver des milliers de vies lorsqu'on sait que le vaccin contre le papillomavirus est l'un des rares à pouvoir prévenir un cancer grave, contre lequel il n'y a pas de traitement lorsqu'il se déclare. De plus, le remboursement du test HPV pour les femmes de plus de 30 ans, effectif depuis le 1er avril 2020, est également une avancée majeure dans le dépistage du cancer du col de l'utérus. Seulement, Mme la députée a été alertée par l'association Imagyn sur la nécessité aujourd'hui d'améliorer davantage le suivi gynécologique en France, qui est particulièrement bas avec seulement une femme sur deux suivie régulièrement. De plus, il est également à déplorer le fait que les médecins voient arriver des cas à des stades très avancés et que les femmes parfois ne reviennent pas en consultation ou peu en consultation. Priorité de santé publique, elle salue les avancées réelles effectuées par le Gouvernement pour lutter contre ce fléau ; elle souligne néanmoins le fait que des améliorations peuvent encore être effectuées sur cette problématique majeure. Effectivement, une liste de centres agréés pour prendre en charge les femmes atteintes de cancer de l'ovaire pourrait être effectuée, la chirurgie complète étant essentielle dans le pronostic de la maladie. De plus, le renforcement du nombre d'heures de formation des médecins en cancers gynécologiques pourrait également être étudié afin d'éviter l'errance de diagnostic subie par un grand nombre de personnes malades. Elle souhaiterait donc connaître l'avis du Gouvernement sur ces deux propositions, appuyées par les associations concernées.